## A. Le Houérou dénonce le « manque de concertation »

À l'Assemblée nationale, le 16 février dernier, la députée Annie Le Houérou a interrogé Emmanuel Macron. ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, lors de la séance de questions orales sans débat, sur l'autorisation d'exploration minière accordée à la société Variscan Mines pour la zone de Loc-Envel. Elle a porté la voix des opposants mais aussi des élus. Extraits: « L'exploration comme l'exploitation minière de ce site ne peuvent se faire sans tenir compte des exigences de qualification des espaces et des choix de développement faits par les élus, notamment dans le cadre des schémas de cohérence territoriale »

## « UN ARRÊTÉ PRIS CONTRE LES AVIS **NÉGATIFS UNANIMES »**

Le développement économique de notre territoire repose sur un développement touristique et agricole, pour lequel nous espérons un nouveau souffle. Si d'autres choix de développement sont à faire, notamment industriels autour de l'exploitation du minerai, ils ne peuvent être imposés de Paris, sans concertation avec la population et ses représentants élus. Or, votre arrêté a été pris contre les avis négatifs unanimes des élus, de la population, des associations et des organismes locaux impliqués dans la protection de notre patrimoine naturel et des



Annie Le Houérou, députée des Côtes d'Armor.

ressources en eau. Depuis plusieurs mois, ils interrogent Variscan Mines qui reste très évasive dans ses réponses. Lors des entretiens au ministère, votre cabinet nous a assuré qu'aucune autorisation de travaux ne serait prise avant que les élus et les représentants associatifs n'aient été suffisamment informés et consultés. Vous nous aviez dit que sans acceptation locale, il n'y aurait pas de travaux d'exploration. Le préfet des Côtes d'Armor a mis en place une commission de suivi, lieu d'expression des réserves mais aussi de concertation. Je vous ai alerté sur l'insuffisance des études d'impact concernant les ressources en eau, alors que cette zone est le château d'eau du Centre Bretagne (...). Les procédures de mise en œuvre de l'arrêté d'explora-

gences que vous vous êtes fixées d'une mine du XXIe siècle et elles ne rassurent pas plus les élus locaux. Lors d'une réunion avec les élus - la seule iusqu'à présent -, il nous avait été indiqué que l'autorisation d'explorer ne valait pas autorisation de travaux et que chaque demande de travaux donnait lieu à une autorisation signée par le préfet et soumise préalablement à une étude d'impact. Or cela est faux. puisque la seule obligation de la société est une information et que de nombreux prélèvements et forages pourront être faits sans études préalables. Alors que vous admettez que le code minier est obsolète, que l'utilité publique du projet n'est pas démontrée et que vous nous avez dit que, sans acceptation de la population, il n'y aurait pas d'exploration, quels cadres juridiques s'imposent à la société Variscan Mines et quels outils mettrez-vous en place pour vous assurer de l'acceptabilité du projet par les territoires concernés ? ». Réponse nourrie, mais très administrative et peu précise, non pas d'Emmanuel Macron, mais de Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget, où on apprend qu'un livre blanc doit être produit au printemps et il est censé concrétiser le concept de « mine responsable » défendu par Emmanuel Macron.

tion ne sont pas conformes aux exi-

LE POHER

## Mines: ce que recherche la société exploratrice

Quelles substances intéressent l'industrie minière ? La société Variscan Mines, via des notes d'information du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques Minières), nous a fait parvenir quelques éléments de réponse. Les métaux recherchés à Merléac. Loc-Envel et Silfiac : cuivre, zinc, plomb, or, argent, tungstène, molybdène, étain, germanium. Dans cette liste, certains sont particulièrement recherchés.

Tungstène. C'est un métal très dur, dense et réfractaire, utilisé surtout sous forme de carbure et d'aciers spéciaux (75 % de la consommation), pour des outils de coupe et d'usinage, et des pièces résistant à la chaleur. Il est aussi utilisé pour les filaments des ampoules. La Chine en est le plus gros consommateur mondial (55 % en 2010). Et le plus gros producteur (85 %) avec 72.100 tonnes en 2011. En France, il y a eu 12 mines de tungstène. Trois ont encore des ressources reconnues de plus de 10.000 tonnes. Dont Coat-an-Noz (22) du côté de Loc-Envel. « Le tungstène est un métal incontournable dans de nombreuses applica-

tions industrielles en France. Son approvisionnement peut être sensible, en raison de la forte domination du marché par la Chine, qui assure 85 % de la production minière mondiale. Cette dépendance pourrait être atténuée par le développement des ressources minières potentielles au niveau mondial, et dans une moindre mesure en France métropolitaine », estime le BRGM. En 2011, le prix de l'APT (Arbitrage pricing theory) était de 50 dollars le kilo. Germanium. C'est un élément rare, à l'origine du développement de l'électronique, ses applications sont diversifiées, de l'optique au photovoltaïque. Il est principalement utilisé dans les fibres optiques. Répartie entre les USA. le Canada, l'Europe et les pays asiatiques, la consommation mondiale devrait augmenter à un rythme annuel moyen de 3 %, notamment par la demande forte dans le domaine de la fibre optique. En France, les ressources potentielles ne sont pas chiffrées (d'où les recherches souhaitées à Silfiac). En 2011, le kilo était négocié entre 1.400 et 1.600 dollars.

## Un débat contradictoire à Plélauff

Pour ou contre les PERM ? Pour vous faire une idée, la commune de Plélauff organise un débat contradictoire le 17 mars, à la ciation Mines de rien.

salle polyvalente, avec Patrick Lebret de Variscan Mines et Jean Mussau, membre de l'asso-

Lemaine du 09 au 15 mars 2016\_